



Cadre de Réponse de Candidature (CRC)

UCANSS_26/SAD/03

Fourniture de matériels informatiques bureautiques auprès des organismes de la Sécurité sociale ainsi que les accessoires et prestations associées.

☐ Date Limite de Réception des Candidatures (DLRC) avant le lancement du premier marché spécifique : 4 septembre 2026 à 12h00

☐ Date Limite de validité du SAD : 14 septembre 2034 à 12h00 (8 ans)

Le Système d'Acquisition Dynamique (SAD) est ouvert pendant toute sa durée de validité à tout opérateur satisfaisant aux exigences et critères de sélection des candidatures.

**AUCUNE OFFRE N'EST REQUISE A CE STADE DE LA PROCEDURE
SEULES LES CANDIDATURES SONT EXAMINEES**

L'UCANSS ne peut examiner aucun dossier de candidature déposé moins de 10 jours ouvrables avant la date de fin de validité du SAD

Identification du candidat *(à compléter)*

- Raison sociale :
- Numéro de SIRET :
- Adresse du siège social :
- Représentant habilité :

Catégories du Système d'Acquisition Dynamique

☒ Le candidat doit cocher la ou les catégories pour lesquelles il souhaite présenter sa candidature.

Catégorie du SAD
☐ Catégorie n°1 : PC Fixes et accessoires associés
☐ Catégorie n°2 : PC portables et accessoires associés
☐ Catégorie n°3 : Écrans et accessoires associés
☐ Catégorie n°4 : Matériels reconditionnés et accessoires associés

Déclaration du candidat

Le candidat déclare présenter sa candidature aux catégories cochées ci-dessus et atteste satisfaire aux conditions de participation définies dans les documents du Système d'Acquisition Dynamique.

Modification de la candidature en cours de validité du SAD

Conformément aux règles du Système d'Acquisition Dynamique, **les opérateurs économiques peuvent, à tout moment pendant la durée de validité du SAD, compléter ou modifier leur candidature.**

À ce titre, ils peuvent notamment :

- **Retirer une ou plusieurs catégories** auxquelles ils ont préalablement été admis ;
- **Ajouter une ou plusieurs catégories** pour lesquelles ils sollicitent leur admission, sous réserve, toutefois, de satisfaire aux conditions minimales de participation.

L'opérateur économique souhaitant participer aux mises en concurrence des marchés spécifiques d'autres catégories que celles pour laquelle ou lesquelles il a été d'ores et déjà admis, doit au préalable déposer un nouveau dossier de candidature, précisant la ou les catégories complémentaires auxquelles il souhaite être admis.

Nota Bene

Lorsqu'une demande d'admission, d'actualisation ou d'ajout d'une ou plusieurs catégories est déposée pendant la procédure de passation d'un marché spécifique, le ou les opérateurs économiques concernés ne peuvent être admis à participer à ce marché spécifique que si la demande a été examinée favorablement par l'acheteur et que l'admission au SAD, ou le référencement dans la ou les catégories

concernées, est devenue effective avant l'expiration de la date limite de remise des offres du marché spécifique considéré.

À défaut, l'opérateur économique pourra participer aux consultations ultérieures relevant de la ou des catégories pour lesquelles il aura été admis, sans pouvoir prendre part au marché spécifique déjà engagé.

Fait à :

Le :

Nom et qualité du signataire :

Signature :